



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0754

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2014 de la direction du foncier et de l'immobilier - Acquisitions pour le compte de tiers et pour le logement social - Modifications des autorisations de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0754**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Opérations globalisées 2014 de la direction du foncier et de l'immobilier - Acquisitions pour le compte de tiers et pour le logement social - Modifications des autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'action foncière constitue le socle indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques et à la réalisation des projets sur le territoire, nécessitant une veille et une action permanentes.

Les autorisations de programme globalisées pour le compte de tiers et pour le logement social sont principalement utilisées dans le cadre de préemptions. Le volume de ces préemptions n'est pas connu à l'avance : non connaissance des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui vont être engagées, pas de garantie sur leur aboutissement, dans l'année.

L'opération "acquisition pour le compte de tiers" est mobilisée en fonction des demandes de préemption pour le compte de bailleurs sociaux, d'organismes publics ou de collectivités locales ayant des projets bien définis et qui relèvent de leurs compétences. La Métropole de Lyon est remboursée intégralement par le bailleur ou la commune, dans l'année, de tous les frais engagés.

L'opération "acquisition pour le logement social" est mobilisée, exclusivement pour la production de logement social, au gré des opportunités qui se présentent via les déclarations d'intention d'aliéner et parfois pour des opportunités amiables apportées à la Métropole. Cette opération sert à développer le logement social dans les communes soumises à la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), dans des secteurs où le marché immobilier est particulièrement tendu et où la construction neuve de logements est impossible. Afin de permettre aux organismes de logement social d'accéder à ce foncier, la Métropole utilise l'outil du bail emphytéotique qui permet de partager l'effort sur le foncier entre l'organisme de logement social et la Métropole.

Par délibération du Conseil n° 2015-0111 du 26 janvier 2015 la Métropole a individualisé 2 autorisations de programme :

- préemptions pour le compte de tiers (préfinancement) à hauteur de 7 M€ équilibrée en dépenses et en recettes,
- acquisitions pour le logement social à hauteur de 12,735 M€ en dépenses.

Il est proposé au Conseil de prévoir des individualisations d'autorisations de programme complémentaires sur ces 2 opérations dont le taux d'engagement atteint 80 %. En effet, afin de pouvoir assurer la continuité de l'action publique et répondre aux sollicitations qui pourraient émerger en début d'année 2016, il est proposé d'affecter les crédits disponibles de l'autorisation de programme réserve foncière 2014, d'un montant de 4,9 M€, aux autorisations de programme "acquisitions pour le compte de tiers" et pour le "logement social" de 2014. Ces montants correspondent à des opportunités foncières qui n'ont, finalement, pas pu aboutir.

Ainsi, il est proposé de reventiler ces 4,9 M€ comme suit :

- l'opération n° 0P07O1753 - Préfinancement pour le compte de tiers qui s'élevait à un montant de 9 M€ est abondée à hauteur de 2 M€ en dépenses, ce qui porte le montant total de cette autorisation de programme à 11 M€. Est également sollicitée l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire en recettes à hauteur de 2 M€ sur cette opération,

- l'opération n° 0P14O1765 - Logement social qui s'élevait à 14,235 M€ est abondée à hauteur de 2,9 M€ en dépenses, ce qui porte le montant total de cette autorisation de programme à hauteur de 17,135 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'action foncière sur les opérations "Acquisitions pour le compte de tiers" et "Logement social".

2° - Décide les individualisations complémentaires des autorisations de programme globales :

- P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière pour un montant de 2 M€ en dépenses et en recettes à la charge du budget principal à prévoir en 2016 sur l'opération n° 0P07O1753 - Prémptions pour le compte de tiers.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 11 M€ en dépenses et en recettes.

- P14 - Soutien au logement social pour un montant de 2,9 M€ en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2016 sur l'opération n° 0P04O1765 - Logement social.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 17,135 M€ en dépenses.

3° - Approuve la diminution de l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée sur l'opération globalisée n° 0P07O1759 pour un montant de 4,9 M€ en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.